



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/039

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE ET
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 15

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 mars 2021

Le 18 mars de l'année deux mille vingt
et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme Perpignaa- Goulard
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. Aulanier
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	A		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. Claverie
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. Clément
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Lemire, secrétaire de séance.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/039

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE ET
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2020-048 du 12 juin 2020 relative au vote du budget Primitif du budget principal ;

Vu la délibération n° 2021/031 relative à l'approbation du compte de gestion dudit budget ;

Vu la délibération n° 2021/032 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget ;

Considérant, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget principal les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget ;

Considérant, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur ;

Considérant, que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes ;

Considérant, que le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement ;

Considérant, les projets d'investissement proposés au vote dans le cadre du budget primitif 2021 ;

La collectivité porte un programme d'investissement ambitieux qui sera soumis au vote dans le cadre du budget primitif 2021. Afin de financer ces dépenses, il est proposé d'affecter en section d'investissement la totalité des résultats d'investissement ainsi que la moitié des résultats de fonctionnement.

Considérant l'avis favorable du bureau,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/039

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE ET
AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget principal comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-1 508 383,81
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	1 404 425,69
Résultat comptable cumulé	-103 958,12
Solde des restes à réaliser	-1 127 254,63
Besoin réel de financement	-1 231 212,75

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 111 254,50
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	6 590 468,97
Résultat de clôture à affecter	7 701 723,47

Affectation budgétaire 2021		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		3 850 861,74
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		3 850 861,74
001 Résultat d'investissement reporté	103 958,12	

Fait à Martillac, le 18 mars 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

